

Paris, le 17 mars 2017

Malgré un recul au 4^e trimestre, plus de 6 millions de personnes ont voyagé en autocar en 2016

Au dernier trimestre 2016, 1,56 million de passagers ont emprunté des « autocars Macron », soit un recul de 22% par rapport à la saison d'été (2 millions de passagers). Cette baisse traduit un effet saisonnier que l'on observe à cette période de l'année dans les autres modes de transport.

La fréquentation est toutefois en forte augmentation par rapport au même trimestre de référence de l'année 2015 (640 000 voyageurs). Sur l'ensemble de l'année 2016, 6,2 millions de personnes ont voyagé en autocar et près de 7 millions depuis l'ouverture du marché, en août 2015.

ETAT DES LIEUX DU TRANSPORT PAR AUTOCAR AU 4ÈME TRIMESTRE 2016

Avec 1,56 million de passagers du 1^{er} octobre au 31 décembre 2016, les lignes d'autocar librement organisées (autocars « Macron ») ont connu une baisse de fréquentation pour la première fois depuis l'ouverture du marché en août 2015¹. Le recul atteint 22% entre le 3^e et le 4^e trimestre.

La saisonnalité de la demande contribue à expliquer cette baisse observée à cette période de l'année dans tous les autres modes de transport de voyageurs : avion, voiture particulière, train.

UNE OFFRE ENCORE EN EVOLUTION

Au cours du dernier trimestre 2016, les autocaristes ont ajusté leur offre : ils ont remplacé des destinations estivales par la desserte de stations de montagne et ont également fermé certaines destinations dans le centre et l'est de la France. Au total, au 31 décembre 2016, l'Arafer recense 180 villes desservies (5 de moins qu'au trimestre précédent²) et 985 liaisons commercialisées en France (- 3% par rapport au précédent trimestre).

La concurrence entre les opérateurs reste de mise avec près de 300 liaisons commercialisées par au moins deux transporteurs, soit 30% de l'offre totale qui concentre 88% de la fréquentation.

¹ + 46% de passagers entre 1^{er} et 2^e trimestre, + 33% entre le 2^e et le 3^e trimestre, -22% entre le 3^e et le 4^e trimestre 2016.

² hors l'offre de Migratour qui a exploité une ligne saisonnière sur le chemin de Saint-Jacques de Compostelle d'avril à octobre 2016, reliant 21 communes.

Malgré la baisse de fréquentation (-22%), l'offre des transporteurs mesurée en sièges-kilomètres, a diminué de façon plus modérée (- 8%) ce qui se traduit par une baisse plus marquée du taux d'occupation moyen des autocars : 36,1% contre 46,6% au 3^e trimestre 2016. Par rapport au même trimestre de l'année 2015, le taux d'occupation progresse néanmoins (32,4% au 4^e trimestre 2015).

L'AJUSTEMENT DES TARIFS ATTENUÉ LE REcul DU CHIFFRE D'AFFAIRES

L'ajustement du prix des billets se poursuit : la recette moyenne par passager aux 100 km progresse de 18% d'un trimestre à l'autre, passant de 4 à 4,7 € HT.

Cette hausse du prix des billets a permis de compenser en partie l'effet de la baisse de la fréquentation sur l'évolution du chiffre d'affaires des autocaristes. Il s'établit à 24,3 M€ HT au 4^e trimestre 2016, soit une baisse limitée à 12%. Par rapport au même trimestre de l'année 2015 (7,6 M€ HT), le chiffre d'affaires fait plus que tripler.

Le chiffre d'affaires sur l'ensemble de l'année 2016 s'élève à 83,2 M€ HT.

Le secteur employait près de 2 082 personnes³ au 4^e trimestre 2016 (+1,6 % par rapport au trimestre précédent).

ETAT DES LIEUX DES LIAISONS DE MOINS DE 100 KM RÉGULÉES PAR L'ARAfer

A fin 2016, 56 liaisons de moins de 100 km étaient commercialisées (5% de l'offre), dont 21 lancées au cours du 4^e trimestre. Parmi elles, deux navettes relient une gare à un aéroport : Nancy-Lorraine TGV et Roissy CDG- aéroport de Beauvais.

Environ 7 500 voyageurs ont emprunté des liaisons de moins de 100 km insérées dans des lignes de longue distance, soit 2% de la fréquentation des lignes de longue distance sur lesquelles sont proposées ces dessertes. Cela représente moins de 1 passager par autocar en moyenne. Le risque de concurrence avec des services de transport conventionnés (notamment TER) sur ces mêmes trajets s'en trouve limité.

- [Lire la synthèse et le bilan détaillé de l'activité au 4e trimestre 2016](#)

Note aux rédactions

Cet état des lieux trimestriel apporte un éclairage précis sur le fonctionnement et les évolutions du marché du transport libéralisé par autocar.

Il est réalisé par l'Observatoire des transports et de la mobilité de l'Arafer sur la base des données exhaustives collectées auprès des opérateurs et porte sur l'activité réalisée entre le 1^{er} octobre et le 31 décembre 2016.

³ l'effet du plan social chez Megabus France sera comptabilisé au 1^{er} trimestre 2017.

A propos de l'Arafer

Depuis 2010, le secteur ferroviaire français est doté d'une autorité indépendante qui accompagne son ouverture progressive à la concurrence : l'Autorité de régulation des activités ferroviaires (Araf). La loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques du 6 août 2015 a élargi les compétences du régulateur aux activités routières : transport par autocar et autoroutes.

Le 15 octobre 2015, l'Araf est devenue l'Autorité de régulation des activités ferroviaires et routières : Arafer. Sa mission est de contribuer au bon fonctionnement du service public et des activités concurrentielles au bénéfice des clients du transport ferroviaire et routier.

Ses avis et décisions sont adoptés par un collège composé de sept membres indépendants choisis pour leurs compétences en matière de transport ferroviaire, routier, dans le domaine juridique ou économique ou pour leur expertise des sujets de concurrence. Il est présidé depuis août 2016 par Bernard Roman.